

WEFA Trésorerie

Support de formation 2022





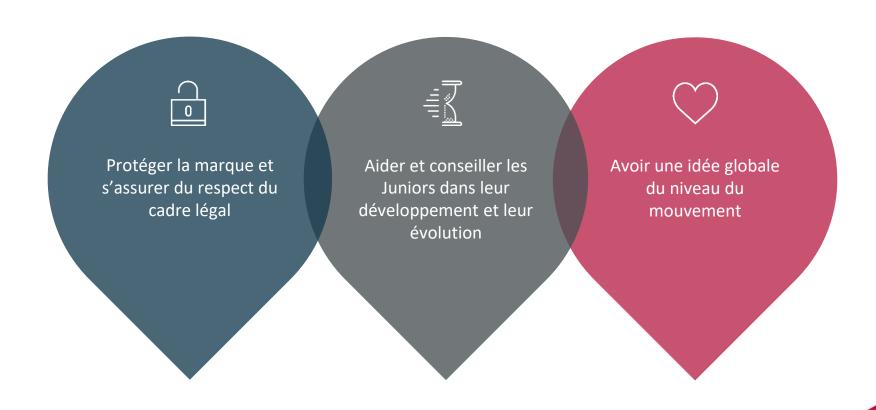
Sommaire

1 – Notion d'Audit-Conseil	3
2 – Mouvement des Junior-Entreprises	12
3 – Cadre Légal et Déontologie	17
4 - Analyse financière et Fiche Junior	39
5 – Processus Transversaux	51
6 – Social et Fiscal	91
7 – Vente et Achats	111
8 – Conclusion	120





A quoi sert l'Audit-Conseil?





Les structures auditées

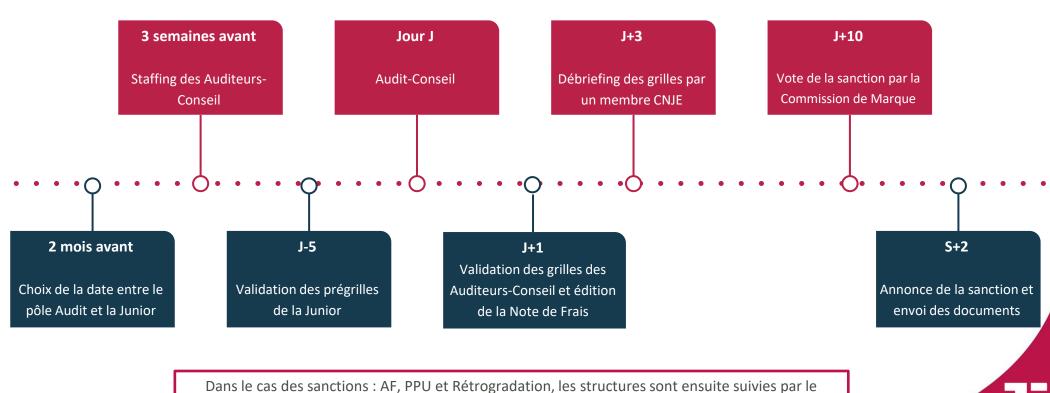
J.C. Audit-Conseil
Un Audit-Conseil tous les 6 mois, lors de la passation et à mi-mandat

J.I. Audit-Conseil
Un Audit-Conseil tous les 6 mois, lors de la passation et à mi-mandat

J.E. Audit-Conseil
Pas de contrôle à mi-mandat



Le processus d'Audit-Conseil



Dans le cas des sanctions : AF, PPU et Rétrogradation, les structures sont ensuite suivies par Chargé de Mission Structures en Difficulté



Quelques règles



Juniors partenaires

Un Auditeur-Conseil n'audite pas une Junior partenaire de sa Junior d'origine



Audits-Conseil croisés

Si une Junior A audite une Junior B, la Junior B n'auditera pas la Junior A



Concurrence entre Juniors

Un Auditeur-Conseil n'audite pas une Junior concurrente



Audit-Conseil par la même Junior

Une Junior ne se fait pas auditer deux années de suite par des Auditeurs-Conseil issus de la même structure



Auditeurs-Conseil de la même Junior

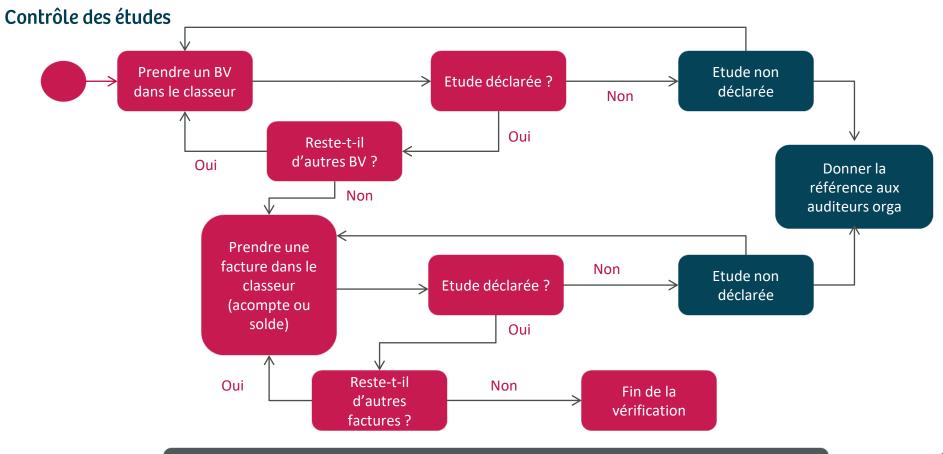
Les deux Auditeurs-Conseil organisationnels doivent venir de structures différentes



Planning type

Créneau	Nature	Précisions
08:00 - 08:30	Accueil	Petit déjeuner, moment d'échange
08:30 - 08:45	Présentation	Présentation générale de la Junior
08:45 - 09:00	Liste des études	Recoupement des études avec l'A-C orga
09: 30 - 13:15	Processus transversaux	RFP, organisation, comptabilité, tableaux de suivi
13:15 - 13:45	Repas	Offert par la Junior
13:45 - 15:45	Processus Social	BV et déclaratifs sociaux
15:45 - 17:15	Processus Fiscal	TVA, DAS2, IS, CFE, CICE
17:15 - 18:30	Processus Ventes	Factures émises, suivi des créances
18:30 - 19:15	Processus Achats	Factures reçues, notes de frais
19:15 - 19:30	Conclusion	Retour général à la Junior par les auditeurs





Junior-Entreprise

Contrôle des études

Référence de l'étude sur le BV

Bulletin de versement Nom de la Junior Association loi 1901, affiliée à la CNJE Ecole/Université PRENOM Adresse ADRESSE CP Ville CP VILLE RéfRM [modifié par Numéro A.P.E. Numéro SIRET MISSION: lombre de Jours-Étude Homme 200,00 Rétribution brute par JEH : Base U.R.S.S.A.F. 42,28 Assiette des cotisations

Auditeur-Conseil Trésorerie

 Prend le classeur des BV de la Junior
 Prend tous les BV émis depuis la date du dernier Audit-Conseil

Auditeur-Conseil Trésorerie et Organisationnel

84,56

0,85

3) Compare les références des études sur les BV avec les études déclarées dans la prégrille

Vous devez effectuer ce contrôle avec l'Auditeur-Conseil trésorerie avant l'Audit des études

ACCIDENTS DU TRAVAIL-MALADIES PROFESSIONNELLES

Chaque étude non déclarée est auditée automatiquement et appelez la permanence du pôle Audit



Les Sanctions



Satisfaisant:

Pas de problème majeur relevé, émission d'un Plan de Développement pour connaître ses axes d'amélioration.



Avertissement Conservatoire

Des problèmes relevés à corriger, pas besoin d'accompagnement, émission d'un Plan De Développement pour avoir l'ensemble des éléments à lever pour le prochain Audit-Conseil.



Procédure Principale d'Urgence

Un soucis majeur, déclenchant un Plan De Développement et un accompagnement de 2 mois pour résoudre le problème.



Avertissement Ferme

Des soucis majeurs, déclenchant un Plan De Développement et un accompagnement de 6 mois pour résoudre les problèmes.



Rétrogradation

Non conformité à la Norme Junior-Entreprise, émission d'un Plan De Développement et 1 an de rétrogradation avec accompagnement pour repasser la marque.



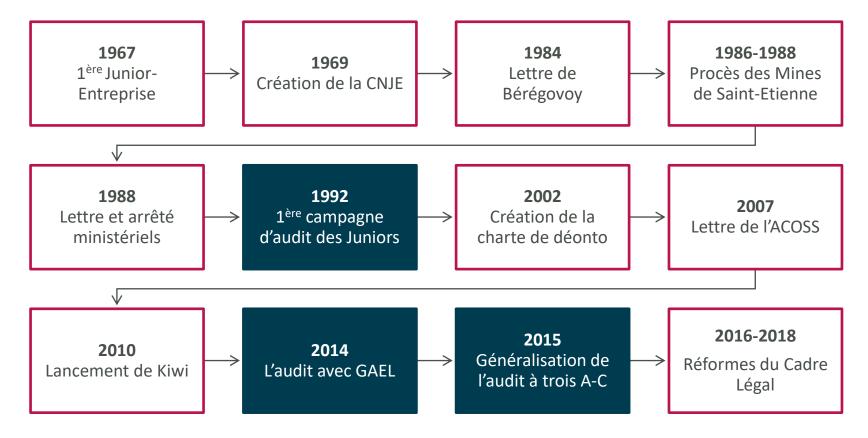
Radiation

Des non conformités dangereuses pour le mouvement qui entrainent l'exclusion du mouvement.





Quelques dates





Les Assemblées Générales des Présidents



La présence est obligatoire pour les J.E. et les J.I.



Il est possible de donner procuration à une autre Junior mais l'absence est comptabilisée



Seules les J.E. ont le droit de vote



Il n'est pas possible d'avoir plus d'une procuration



Deux absences de suite entrainent un Avertissement Statutaire



N'importe quel membre du CA peut représenter une Junior



Avertissement et Blâme Statutaire

Avertissement Statutaire

Durée d'un an

Sanctions possibles:

- Restriction d'accès aux évènements CNJE
- Contact de l'administration
- Emission d'un CDC
- •

Blâme Statutaire

Durée d'un an

Sanctions systématiquement appliquées :

- Restriction d'accès aux évènements CNJE
- Exclusion de la L30
- Impossibilité de participer à un prix
- Impossibilité de passer une marque
- Contact de l'établissement



Les Chiffres Clé du mouvement



Différents types de Structures : Ingénieur, Commerciale, Universitaire, Spécialisée



5 AGP par an



Plus de 9,5 millions de CA pour le Mouvement



Environ 200 Juniors



Une équipe CNJE de 25 personnes



3 salariés temps pleins



Cadre Légal et Déontologie



Cadre légal et Déontologie

Les textes fondamentaux

Loi sur les associations
Gestion associative

Arrêté et lettre ministériels
Régime social

1984 Lettre de Bérégovoy Régime fiscal

2007 Lettre de l'ACOSS
Plus-value pédagogique (précisions)
Cycle du JEH Autres précisions



L'association

Loi Waldeck-Rousseau

« L'association est la **convention** par laquelle **deux ou plusieurs personnes** mettent en commun, **d'une façon permanente**, leurs connaissances ou leur activité dans un **but autre que de partager des bénéfices**. »

- Convention : définition d'un cadre particulier par le législateur
- Entre deux ou plusieurs personnes : 3 minimum en Juniors (Président, Trésorier, Secrétaire Général)
- 3 Elle existe de façon permanente
- Dans un but non lucratif (mais vocation économique pour les Juniors)



Statuts et Règlement Intérieur

Statuts : Le cadre de l'association

Art. 2 des statuts : l'objet social de l'association

Une personne morale n'existe que pour la <u>réalisation de son objet social</u>. Si une réglementation spéciale s'applique à l'activité de l'association, celle-ci doit être <u>clairement définie</u>.

• Règlement Intérieur (RI) : Les règles de fonctionnement habituelles de l'association (obligatoire en Junior)

Son contenu (liste non exhaustive):

- 1. Mode de calcul des cotisations et leur montant
- 2. Règles relatives à la tenue des membres en RDV client, congrès...
- 3. Règle d'utilisation des ordinateurs et du téléphone de la JE
- 4. Sanctions disciplinaires
- 5. Eléments jugés nécessaires au bon fonctionnement de la JE



Taux d'ouverture

Pourquoi?

- Garantir l'accès équitable aux missions : la Junior est là pour la multiplicité (tous les adhérents) et non pour l'exclusivité de ses membres administrateurs
- Garantir la gestion désintéressée des administrateurs vis-à-vis de l'association

Taux de fermeture imposé par la CNJE

Ratio calculé sur **l'exercice social** (mandat) de la Junior, par rapport aux dates de signature des **Récapitulatifs de Mission**

Taux de fermeture = 100% – taux d'ouverture =

Rétributions brutes signées sur les RM des administrateurs
Rétributions brutes signées sur le mandat

Taux fermeture



30% pour les administrateurs 10% pour le bureau* 0% dans l'idéal



Limite de rétribution par JEH facturé au client

La rétribution brute par JEH facturé au client d'un adhérent de l'association ne peut pas excéder 300 €. Cela correspond au montant arrondi du plafond de sécurité sociale 2023 * 1,5.

300 € brut par JEH facturé au client

Raison: Obligation URSSAF

Risque : Si cette règle fixée n'est pas respectée, le calcul des cotisations devra se faire sur 70% du brut à la place de notre assiette forfaitaire. Nous perdons donc les avantages de notre statut dérogatoire.

Vérifiée : En audit CNJE à partir de la campagne 2022 et en contrôle URSSAF



Limite annuelle de rétribution

La rétribution d'un adhérent de l'association ne peut pas excéder ¾ du SMIC annuel brut :

• 15 383,50 € en 2022 (14 427 € en 2022) Qu'il s'agisse d'un administrateur ou d'un intervenant

75 % du SMIC annuel brut

Raison: gestion désintéressée

Risque : requalification en contrat de travail et assujettissement au régime de cotisations

d'un salarié



Exceptions à la loi 1901 : la loi 1908



Concerne les Juniors d'Alsace-Moselle En pratique, les Juniors de : Strasbourg, Metz, Mulhouse et Illkirch-Graffenstaden



But non lucratif Pleine capacité légale, donc possibilité d'être une association à but lucratif, sauf en Junior



Changement de taux Le taux d'Assurance Maladie part étudiant passe de 0 % à 1,3 % En Audit-Conseil, il faudra vérifier les taux sur les BV et sur les BRC



Lettre de Bérégovoy

Taxe sur la Valeur Ajoutée

Taux en vigueur :

- 20% (taux normal)
- 10% (restauration...)
- 5,5% (produits alimentaires...)
- 2,1% (médicaments...)

La Junior doit disposer d'un numéro de TVA intracommunautaire et l'indiquer sur toutes les factures Toute TVA facturée par la
Junior est au taux normal en
vigueur (20% pour les
Juniors), notamment pour les
refacturations (pas de
refacturation à un autre taux)



Lettre de Bérégovoy

Honoraires

Les étudiants touchent des honoraires (plus avantageux au niveau fiscal) Les Juniors sont des associations fiscalisées et doivent réaliser une clôture comptable

Les Juniors doivent déclarer la DAS2 (le 2 étant pour honoraires : la DAS1 permet de déclarer les salaires)



Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Supprimé depuis 2019



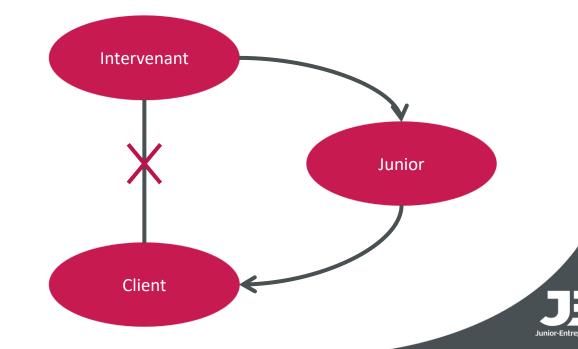
Prêt de main d'oeuvre

Arrêté ministériel, 1988

Déclare qu'il existe un lien de subordination entre le réalisateur d'une mission et la structure qui lui confie la mission

Prêt de main d'œuvre

- Escroquerie à l'URSSAF (paiement sur la base du statut dérogatoire au lieu des cotisations sur la base réelle)
- Escroquerie aux droits de l'étudiant (assurance chômage, etc.)



Régime Social

Une Junior est une association loi 1901 réalisant des études à caractère pédagogique implantée dans un établissement d'Enseignement Supérieur

Paiement de cotisations **URSSAF** et déclaration de la **DADS**

Les intervenants sont des étudiants ayant adhéré, et membres de l'établissement de la Junior



Champ d'application

Appartenance à l'établissement

Carte d'étudiant Certificat de scolarité

Régime de sécurité sociale

Attestation de sécurité sociale Carte vitale

Statut étudiant

Carte d'étudiant* Certificat de scolarité

Membre de l'association

Bulletin d'adhésion et preuve de cotisation*

Nationalité autorisée

Carte d'identité ou Passeport Rappel important : Il faut avoir moins de 28 ans pour justifier du statut étudiant.

Les étudiants de nationalité algérienne ne sont pas autorisés à réaliser des missions en Junior, en raison de formalités administratives très complexe.

* Privilégiez la carte étudiant comme demandé par l'Urssaf pour justifier le statut étudiant.

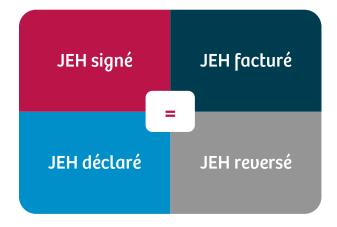


Tarification en JEH

Lettre ministérielle - 1988

Afin de faciliter les vérifications des organismes de sécurité sociale, tous les documents de l'association (...) devront faire référence à la tarification du Jour-Etude Homme

- Convention étude (et avenant)
- Bon de Commande (et BC Rectificatif)
- RM (et avenants)
- Factures
- BV





Bases indispensables

La base URSSAF est égale à 4 x le SMIC horaire

Base URSSAF 45,08€ en 2023 42,28€ en 2022

Si un changement intervient en cours d'année, la référence reste la valeur au 1^{er} janvier

SMIC horaire à 11,27€ en 2023 10,57€ en 2022

L'assiette forfaitaire s'applique par nombre de Jours-Etude Homme entiers reversés : un demi Jour-Etude Homme n'a aucun sens

Le JEH est INDIVISIBLE!

La facturation des prestations se réalise en fonction de la fourchette définie par la CNJE

80-450 € HT depuis l'AGP de mai 2021



Application du JEH

Pour toutes les charges sociales que déclarer à l'URSSAF ?

1 JEH quelle que soit la rétribution brute*

1 base URSSAF Soit 45,08 € en 2023 (42,28 € en 2022)

Les charges sociales à payer augmentent avec l'assiette de cotisation, donc au nombre de JEH

1 JEH à 315 €

Cotisations basées sur 1 x 45,08 €

3 JEH à 105 €

Cotisations basées sur 3 x 45,08 €



Caractère pédagogique

« La fixation de l'assiette forfaitaire journalière est réservée aux élèves (...) qui participent, dans le cadre de l'enseignement dispensé par leur école, à la réalisation d'études à caractère pédagogique »

La plus-value intellectuelle doit être en conformité avec l'enseignement dispensé par l'établissement de la Junior. Cet enseignement doit correspondre à un domaine principal et significatif de l'établissement.

Depuis l'AGP du CNE 2016, les domaines de compétences **n'ont plus à figurer dans les statuts**. Il s'agit désormais d'évaluer **si les enseignements de l'école permettent de produire des livrables de qualité**.

Du fait de notre statut particulier, les règles suivantes s'appliquent concernant la publicité :

- Publicité transparente et non agressive
 - Pas de concurrence déloyale



Caractère pédagogique

« Toutes les associations (...) devront demander leur immatriculation à l'union de recouvrement compétente »

Une structure doit obtenir un numéro de SIRET pour réaliser ses déclaratifs.

C'est l'INSEE qui attribue le numéro SIRET, le code SIREN et le code APE (ex-code NAF).

C'est l'URSSAF qui attribue le numéro URSSAF.



Code de la déontologie

Imposé par la CNJE

- Les membres d'une Junior réalisent des prestations de service dans le but de mettre en application les enseignements dispensés dans leur établissement
- Les enseignements dispensés dans l'établissement permettent la réalisation d'un livrable tangible de qualité
- Les administrateurs de la Junior assurent un accompagnement des intervenants et des clients dans le cadre d'une mission qui garantit la bonne réalisation de celle-ci
- Les documents relatifs aux étudiants de l'école prenant part à une mission pour la Junior sont en règle
 - La Junior respecte le taux d'ouverture afin de témoigner de la gestion désintéressée de l'association

Attention! Le code est en vigueur depuis l'AGP-CRP 2018



Statut des intervenants - Contexte : Changement AGP Mai 2021

La CNJE lance une démarche visant à **pérenniser le statut Junior-Entreprise** et à **limiter les risques de requalification en contrat de travail.**Cette démarche va s'étaler sur plusieurs AGP et les changements ne seront vérifiés à l'audit qu'à partir de la campagne d'audit 2022.

Vous pouvez déjà **sensibiliser les Juniors en audit**!

Suppression du régime social des étudiants sur lequel s'appuie, en partie, le statut des Junior-Entreprises.

01

Statut Junior-Entreprise 02

03

Depuis l'affiliation des J.E. à l'assurance chômage, de nombreux organismes collecteurs considèrent dorénavant les étudiants intervenants comme des salariés.

De nombreuses difficultés rencontrées ces derniers mois par les Junior-Entreprises sur les déclarations sociales.

04

Ainsi, les Junior-Entreprises se trouveraient être les employeurs des étudiants au sens du Code du Travail



Statut des intervenants – Sensibilisation autour des changements

Changement de discours

Rétribution

Termes à proscrire :

- Consultant
- Recrutement
- Rémunération
- Cabinet de conseil ou tout organisme employant des salariés



Termes à utiliser :

- Intervenant
- Sélection, appel à compétences
- Rétribution, Indemnité d'engagement associatif
- Association pédagogique de conseil en [domaine]

Pour chaque JEH facturé au client, la rétribution brute maximale reversée à l'intervenant sera de 300 €.

C'est une obligation URSSAF.

Le montant est calculée en fonction du plafond de sécurité sociale.



Auditer les processus



Les processus trésorerie

5 processus

Transversaux

RFP
Organisation
Budget
Comptabilité
Tableaux de suivi

Social

Bulletins de versement BRC TR DADS

Fiscal

TVA IS DAS2 CET

Ventes

Factures émises Suivi des créances et relances

Achat

Notes de frais Factures reçues





Les documents comptables

Journaux

Toutes les écritures comptables du même type

Tri par ordre chronologique

Balance

Totaux débits, crédits et soldes pour chaque compte

Tri par compte suivant le Plan Comptable Associatif

Grand-Livre

Toutes les lignes comptables

Tri par compte suivant le Plan Comptable Associatif



Les journaux

Date	Journal	Compte	Tiers	Libellé	Débit	Crédit
	Journal des Achats					
09/10/2019	НА	618		Places Congrès Automne	300,00€	
09/10/2019	НА	445		TVA Place Congrès	60,00€	
09/10/2019	НА	401	JUNIOR	Dette JUNIOR		360,00€
15/12/2019	НА	616		Cotisation Assurance MAIF	200,00€	
15/12/2019	НА	445		TVA Assurance MAIF	40,00€	
15/12/2019	НА	401	CNJE	Dette CNJE (MAIF)		240,00€
Journal de Banque						
25/04/2019	BQ	411	BJC	Encaissement Solde BJC		2 400,00 €
25/04/2019	BQ	512		Encaissement Solde BJC	2 400,00 €	
15/05/2019	BQ	468	TRUC	Décaissement Dette Truc	670,00€	
15/05/2019	BQ	512		Décaissement Dette Truc		670,00€
09/10/2019	BQ	401	JUNIOR	Décaissement Dette JUNIOR	360,00€	
09/10/2019	BQ	512		Décaissement Dette JUNIOR		360,00€



Grand-Livre

Date	Journal	Compte	Tiers	Libellé	Débit	Crédit	Solde
01/01/2019	AN	100		RAN - Fonds associatifs		5 000,00 €	-5 000,00 €
		Total 100	FON	DS PROPRES ASSOCIATIFS	- €	5 000,00€	-5 000,00€
01/01/2019	AN	210		RAN - Immobilisations	500,00€		500,00€
		Total 210		IMMOBILISATIONS	500,00€	- €	500,00€
01/01/2019	AN	280		RAN - Amortissements		490,00€	-490,00€
		Total 280		AMORTISSEMENTS	- €	490,00€	-490,00€
01/01/2019	AN	401		RAN - Dettes Fournisseurs		3 400,00 €	-3 400,00 €
09/10/2019	НА	401	JUNIOR	Dette JUNIOR		360,00€	-358,80€
09/10/2019	BQ	401	JUNIOR	Décaissement Dette JUNIOR	360,00€		358,80 €
15/12/2019	HA	401	CNJE	Dette CNJE (MAIF)		240,00€	-239,20€
		Total 401	D	ETTES FOURNISSEURS	360,00€	4 000,00€	-3 639,20 €
01/01/2019	AN	411		RAN - Créances Clients	4 200,00 €		4 200,00 €
15/04/2019	VT	411	BJC	Créance Solde Etude BJC	2 400,00 €		2 392,00 €
25/04/2019	BQ	411	BJC	Encaissement Solde BJC		2 400,00 €	-2 392,00 €
13/06/2019	VT	411	OSEO	Créance P1 Etude Oséo	3 840,00 €		3 827,20 €
		Total 411		CREANCES CLIENTS	10 440,00€	2 400,00€	8 027,20 €



Balance

Type de document	Compte	Libellé	Débit	Crédit	Solde
	Total 100	FONDS PROPRES ASSOCIATIFS	- €	8 994,00 €	-8 994,00 €
	Total 210	IMMOBILISATIONS	500,00€	- €	500,00€
	Total 280	AMORTISSEMENTS	- €	490,00€	-490,00€
	Total 401	DETTES FOURNISSEURS	360,00€	4 000,00 €	-3 640,00 €
BILAN	Total 411	CREANCES CLIENTS	10 400,00 €	2 400,00 €	8 000,00 €
	Total 431	DETTES URSSAF	- €	30,00€	-30,00€
	Total 445	DETTES TVA	100,00€	1 000,00 €	-900,00€
	Total 468	DETTES ETUDIANTS	670,00€	670,00€	- €
	Total 512	BANQUE	6 582,00 €	1 028,00 €	5 554,00 €
	Total 610	FRAIS DIVERS	300,00€	- €	300,00€
	Total 616	ASSURANCE	200,00€	- €	200,00€
COMPTE DE RESULTAT	Total 622	HONORAIRES	700,00€	- €	700,00€
	Total 645	COTISATIONS SOCIALES	60,00€	- €	60,00€
	Total 705	VENTES	- €	5 000,00 €	-5 000,00 €



Documents d'états financiers

Bilan

- Représente le patrimoine de la Junior
- Photographie de la Junior à une date T.
- Sépare passif (ressource) et actif (emploi)
- Comptes de 1 à 5 d'après le PCA

Compte de Résultat

- Synthétise les charges et les produits
- Film de l'évolution du patrimoine sur une période (exercice comptable)
- Comptes 6 et 7 d'après le PCA



Bilan

Le bilan représente l'inventaire chiffré à **une date donnée**, de l'actif (ce que la Junior possède) et du passif (ce que la Junior doit). C'est une **photographie** à un instant T. Il représente le **patrimoine** de la Junior depuis sa création.

Actif (ce que la Junior possède)	Passif (ce que la Junior doit)
Actifs non courants Immobilisations	Capitaux Propres Report à nouveau, résultat
Actifs courants Créances, disponibilités	Passifs courants Dettes

Cumul des bénéfices/des pertes réalisées depuis la création de l'association = Report à nouveau = Fonds propres en Junior

Actif = Passif



Analyse du bilan

Immobilisations

La Junior doit être capable de justifier ses immobilisations, en conservant les documents nécessaires dans son dossier de clôture.

Créances

Ce chiffre doit être comparé au Chiffre d'Affaires. La Junior doit connaître l'origine de toutes ses créances.

Disponibilités

A ne pas confondre avec les fonds propres! Les disponibilités représentent l'argent sur les comptes de la Junior. Son niveau doit être suffisant pour le niveau d'activité.

Capitaux propres

Ils doivent être suffisants pour garantir la sécurité financière de la Junior. Il s'agit du cumul des bénéfices/pertes depuis la création de la Junior.

Dettes

Tout comme les créances, elles doivent être connues de la Junior et avoir un niveau correct.



Compte de résultat

Le compte de résultat liste l'ensemble des **charges** et **produits** de la Junior sur une période donnée (en général, un exercice comptable). C'est un **film** de ce qu'il s'est passé sur la période.

Ne pas confondre résultat et compte de résultat

CHARGES	PRODUITS		
Charges d'exploitation : liées à l'activité de la structure Fournitures Frais liés aux prestations BV, charges sociales	Produits d'exploitation : liés à l'activité de la structure		
Charges financières Intérêts emprunt	Produits financiers Intérêts placement		
Charges exceptionnelles Pénalités de retard, créance irrécouvrable	Produits exceptionnels Recouvrement créance irrécouvrable		



CR et Bilan

Il faut toujours comparer les chiffres au niveau d'activité de la Junior Les données financières doivent être analysées sur plusieurs mandats pour apprécier leur évolution



Processus Transversaux



Processus Transversaux

Notion de contrôle interne

- Définition : l'ensemble des dispositifs ou processus, formalisés et permanents, mis en œuvre pour maitriser le fonctionnement des activités et fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des processus.
- Toute action dont l'objectif est de verrouiller les processus de la Junior et de minimiser les risques d'erreur contribue au contrôle interne.

Un PowerPoint de contrôle interne est **inutile** : le contrôle interne doit transparaitre dans les différents processus de Trésorerie

Pour chaque action, il doit il y avoir deux acteurs différents et deux sources (compta, pièces, tableaux de suivi...) différentes. Cela implique qu'il faut 2 membres formés au minimum

Cette notion est fondamentale en trésorerie et permet de limiter les risques.



Processus transversaux

Intérêt et principes fondamentaux

Evaluer le niveau de contrôle interne

Un bon contrôle interne permet de limiter les erreurs

Analyser l'organisation du pôle

Au minimum deux membres, avec des tâches bien réparties

S'assurer de la sécurité dans la gestion

Les tâches concernant la comptabilité et la gestion bancaire sont attribuées à deux personnes différentes dans la mesure du possible

Vérification de la comptabilité

La comptabilité doit être utilisable pour les autres processus

Organisation de l'archivage

Un bon archivage est nécessaire au bon fonctionnement du pôle



Processus transversaux

Recrutement – Formation - Passation

Sensibiliser la Junior sur ce point délicat

Limiter les risques liés à cette période critique

Evaluer le niveau de formation

Conseiller la Junior



Recrutement – Formation – Passation

Postes du pôle

- Bonne répartition des tâches : un pôle à 3 personnes n'est pas forcément nécessaire
- **S'adapter** à la structure
- Séparation des tâches de gestion bancaire et comptabilité
- Contrôle mutuel entre les membres du pôle
- Eviter les redondances
- Etablir des fiches de postes exhaustives (compétences, listes des tâches, contraintes...)
 - → Attention aux fiches peu détaillées ou non adaptées



Recrutement – Formation – Passation

Calendrier

Formation

Former les nouveaux membres. Assister aux Congrès Régionaux et Nationaux.

Lecture des books.

Entrée en mandat

Conseil de la part des anciens.

Audit interne.

Recrutement

Donner envie aux postulants d'intégrer le pôle trésorerie. Sélectionner les futurs membres.

Double bureau

Le nouveau mandat fait, le mandat sortant vérifie et signe.



Recrutement – Formation – Passation

Book de passation

Eléments du book de passation

Description des tâches

Processus

Historique du pôle

Calendrier et dates clés

Retours sur expérience

Fiches de poste

Eléments du book technique

Tutoriel logiciel Ecritures de base

Comptes comptables utilisés*

Procédure ERB

Procédure lettrage Edition des documents comptables

Vérifier que les books sont bien à jour pendant l'Audit-Conseil

*Nouveaux comptes à mettre en place dès le prochain exercice.



Organisation

Archivage

3 ans

Déclaratifs sociaux

5 ans

- Talons de chèques
- Relevés bancaires
- Bulletins de Versement

6 ans

Déclaratifs fiscaux

10 ans

Documents et pièces comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les documents comptables doivent être archivés numériquement. Les écritures comptables doivent être conservées dans un FEC (fichier des écritures comptables).



Organisation

Moyens de paiement

Virement

Moyen le plus rapide et préconisé par la CNJE.
Penser à toujours archiver la confirmation du virement.

Chèques

Excellente traçabilité s'ils sont bien suivis. Il faut veiller à toujours photocopier les chèques (émis ou reçus) et archiver les chèques annulés en lieu sûr.

Carte bancaire

A n'utiliser que si le fournisseur n'accepte pas les chèques car moins traçable. A garder en sécurité!

Version pro des applications de paiement

Les versions pro de Paypal, Lydia... sont autorisées. Elles sont utiles pour les flux financiers (cotisations...) avec les étudiants.

L'utilisation d'espèces est interdite par la CNJE sauf lors d'une collecte de don (TLMC) où il faudra tenir un registre de la caisse avec les donateurs.



Organisation

Placements

Livret A & B

- Capital garanti
- Presque parfaitement liquide
- Faible taux d'intérêt

Conseillé +++

Compte à terme

- Nécessite de bonnes prévisions de trésorerie
- Peu liquide
- Capital garanti

Autorisé

OPCVM

- Monétaire ou obligations/les autres types sont trop risqués
- Pas de garantie du capital
- Coûts d'entrée et de sortie

Interdit

Le livret A est désormais autorisé en Junior



Principes

- **Principe de régularité**: la comptabilité doit être tenue régulièrement, faute de quoi elle ne peut servir de preuve légale.
- **Principe de sincérité**: les enregistrements doivent donner une description adéquate, loyale et claire des opérations et situations vécues par l'entreprise.
- **Principe de permanence des méthodes :** les méthodes de comptabilisation doivent être les mêmes d'un exercice à l'autre afin de conserver une cohérence dans la comptabilité.
- **Principe de non-compensation :** l'actif et le passif doivent être tenus séparément (concrètement, une créance ne doit pas cacher une dette, sous peine de gonfler le bilan).



Principes

- **Principe de prudence** : tout ce qui risque de diminuer le patrimoine de l'entreprise doit être comptabilisé. A l'inverse, tout ce qui est susceptible de l'augmenter ne doit être comptabilisé qu'au moment où l'augmentation est effectivement constatée.
- **Principe de continuité** : les évaluations des différents postes du bilan sont faites dans l'hypothèse de la continuité d'exploitation.
- **Principe d'indépendance des exercices** : chaque exercice comptable (=une période donnée, en général un an) est indépendant des autres et seuls les charges et produits qui lui sont liés peuvent y être associés.



Définition

- La comptabilité générale est un système rigoureux d'organisation de l'information financière des entreprises.
- Elle permet de saisir, classer, enregistrer des données de base chiffrées, reflétant une image fidèle de l'état financier d'une entité à un temps T.
- Tenir une comptabilité est une obligation légale pour les entreprises et associations fiscalisées.

Outil essentiel de gestion qui permet de contrôler l'activité

Outil stratégique qui facilite la décision

Moyen d'information et de communication auprès des personnes extérieures à l'entité

Outil de contrôle pour les différents impôts



Saisie des écritures

Choix du journal

En Junior, 6 journaux sont généralement utilisés (Achats, Ventes, Bulletins de Versement, Opérations Diverses, Banque et A-Nouveaux). Ils correspondent à des types d'écritures.

Saisie de la date En cas d'émission, il s'agit de la date de la pièce comptable (date sur la pièce). En cas de paiement, c'est en général la date de valeur sur le compte bancaire sauf pour les paiements par chèque (pour les chèques émis : date du chèque, pour les chèque reçus : date du bordereau).

Utilisation du bon modèle Les écritures courantes sont à connaître. L'écriture doit toujours être **équilibrée** (total débit = total crédit).

Utilisation des comptesLa liste des comptes courants utilisés en Junior est à connaître. Un compte par ligne. Il faut au moins **un compte de tiers par écriture et aucun compte 6 ou 7 en banque** (principe de la partie double).



Plan comptable

Comptes de capitaux Comptes d'immobilisation Comptes de stocks Bilan Comptes de tiers (Etudiants, Fournisseurs, Clients, Etat...) **Comptes financiers** Comptes de charges Compte de résultat Comptes de produits

Attention à utiliser des comptes de charges bien ventilés et cohérents avec la nature de la dépense.



Liste des comptes courants à utiliser pour tous les exercices débutés <u>avant</u> le 1^{er} Novembre 2022

Compte	Intitulé	Compte	Intitulé
12	Résultat de l'exercice	468XXX	Bulletins de Versement - Etudiants
401XXX	Fournisseurs	4681XX	Note de frais - Etudiants
41XXXX	Refacturations et cotisations - Etudiants	512	Banque
411XXX	Clients	6226	Rétribution brute
419	Parfois utilisé pour les acomptes	6451	Cotisation part Junior
431	URSSAF	658	Charges de gestion courante
444	Impôt sur les Sociétés	705/706	Produits liés aux études
4455	TVA à payer	7063	Subventions
44566	TVA déductible	7085	Frais d'études
44565	Crédit de TVA	756	Cotisations membres
44571	TVA facturée	758	Produits de gestion courante
44577	TVA collectée encaissée	791	Refacturation



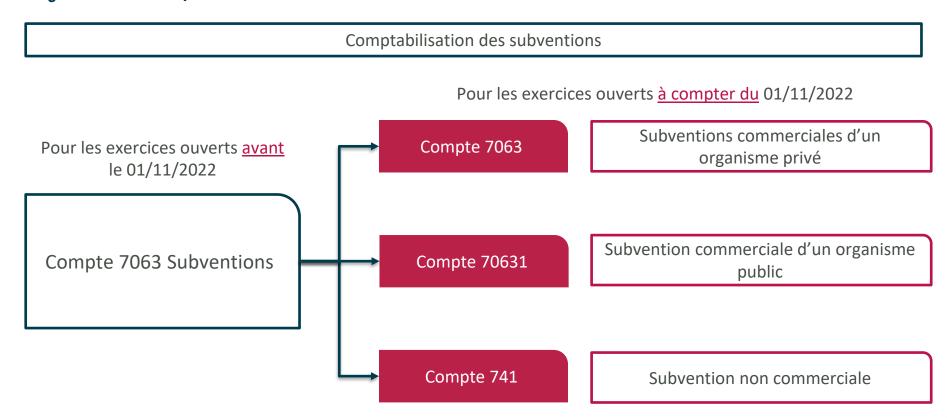
Changement des comptes au 01/11/2022

Comptes de tiers liés aux étudiants Compte 41xxx **Refacturations & Cotisations** Compte 455xxx Rétributions nettes (BV) Compte 468xxx **Etudiants** Compte 4681xxx Notes de frais

Plus de détails sont disponibles dans le book des écritures comptable sur kiwiX



Changement des comptes au 01/11/2022



Plus de détails sont disponibles dans le book des écritures comptable sur Kiwi Document dossier Conseil

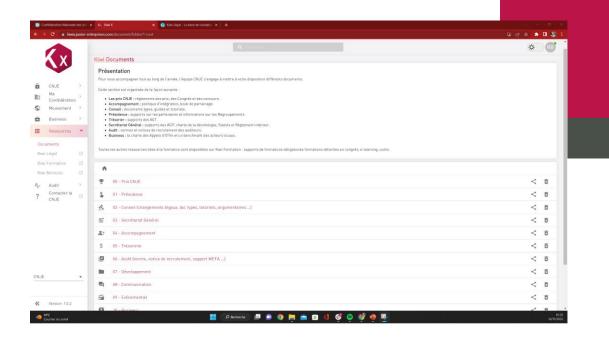


Changement des comptes au 01/11/2022

Comptabilisation de la TVA Pour les exercices ouverts avant le 01/11/2022 Pour les exercices ouverts à compter du 01/11/2022 Compte 4458 Compte 44571 TVA facturée TVA collectée en attente



Changement des comptes au 01/11/2022



ÉCRITURES DE COMPTABILITÉ

CNJE Version 2 – Octobre 2022



Les nouveautés seront attendues aux évaluations du WEFAH22



La partie double

Pour savoir s'il faut débiter ou créditer un compte, il faut dans un premier temps **identifier** sa nature (actif, passif, produit ou charge), puis savoir s'il augmente ou diminue. Il suffit ensuite de reprendre le tableau suivant.

	Actif/Charges	Passif/Produits
Augmentation	Au débit	Au crédit
Baisse	Au crédit	Au débit

	Actif/Charges	Passif/Produits
Au débit	1	`
Au crédit	`	/



A retenir – Erreurs fréquentes

Les écritures d'OD des TVA et BRC doivent être saisies au dernier jour de la période.

Les déclaratifs de TVA et les BRC sont arrondis. Il faut donc régulariser les centimes pour solder le compte de tiers sur la période.

Les chèque émis doivent être comptabilisés en banque à la date du chèque.

Sans compte de TVA facturée il n'est pas possible de vérifier la TVA collectée avec la comptabilité.

Les chèques reçus doivent être comptabilisés en banque à la date indiquée sur le bordereau de remise de chèque.

Les frais et la prestation doivent être **séparés** sur les factures de vente et en comptabilité.



ERB et lettrage

ERB

Permet de comparer le compte 512 en comptabilité et le relevé bancaire.

Il s'agit du **seul contrôle exhaustif** entre un état comptable et un état réalisé.

La plupart des écarts des ERB s'expliquent par les chèques ou les frais bancaires.

Dans la réalisation de l'ERB, la **séparation des tâches** doit être respectée.

Lettrage

Permet de lier les écritures d'émission au paiement associé de façon à suivre les créances et les dettes.

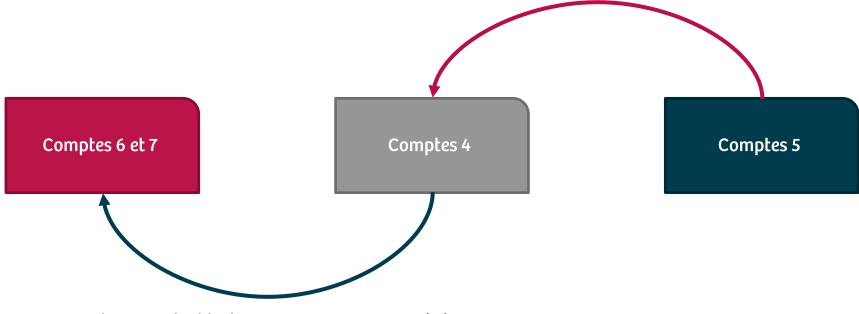
Associé à l'ERB, le lettrage permet d'assurer le contrôle de l'ensemble de la comptabilité (si la partie double est respectée).

Tous les comptes de tiers peuvent être lettrés.



ERB et lettrage

Grâce aux ERB, les comptes 5 sont vérifiés. Grâce à la partie double, les comptes 4 sont donc conformes.



Avec la partie double, les comptes 4 sont associés à un compte 6 ou 7. Grâce au lettrage, les comptes 6 et 7 sont donc conformes.



Clôture comptable - Processus

Avant

- Passer toutes les écritures en comptabilité
- Contacter l'Expert-Comptable
- Préparer tous les documents imputables à l'exercice (BV, achats, ventes, NDF)
- Préparer les cut-off (tableau de suivi disponible sur kiwi légal) ainsi que les questions à poser

Pendant

- Sauvegarder la comptabilité
- Assister l'Expert-Comptable et garder une trace écrite des opérations menées
- Archiver et imprimer les journaux, la balance et le Grand-Livre du mandat clôturé
- Pour les Juniors en clôture décalée, archiver le grand livre et la balance du 1^{er} janvier à la clôture

Après

- Envoyer la liasse fiscale au Trésor Public dans les 3/4 mois et demi suivant la date de clôture (obligation légale)
- Uploader la liasse fiscale sur Kiwi dans les 3 mois suivant la date de clôture (obligation statutaire)
- Imprimer la liste des immobilisations
- Compléter et archiver le dossier des clôtures
- Sauvegarder au format FEC



Lettre de mission de l'Expert-Comptable

Conditions de renouvellement :

Tacite ou express *Préférer tacite*

Conditions de facturation:

Forfait ou horaire *Préférer forfait*

- Vérifier le coût de la prestation (le cout de la prestation est à relativiser avec le CA de la Junior.
 Une structure à 10k€ de CA ne peut pas payer son Expert-Comptable 2k€).
- Vérifier la répartition des tâches, notamment pour les tâches relatives à la clôture.
- Vérifier que la répartition des tâches correspond effectivement à la réalité.
- Vérifier que toutes les tâches nécessaires sont présentes.



Cut-Off

Attention! Les cut-off sont souvent source d'erreurs en Junior.



Etablir l'avancement des études Un pourcentage d'avancement suffit à déterminer les cut-off. Ce pourcentage peut être déterminé avec le pôle étude.



Prendre en compte tous les cut-off

Ne pas oublier de prendre en compte les BV, sinon la répartition ne sera pas équilibrée entre les mandats. Ne pas oublier les cut-off hors études.



Transmettre à l'Expert-Comptable
L'Expert-Comptable ne peut pas faire les cut-off seul, car il ne connait pas
l'avancement des études.



Cut-Off

- Factures non parvenues (#4081): facture non reçue mais dont la charge est imputable à l'exercice N
 Exemple: honoraires de l'EC
- Factures à établir (#4181) : facture non éditée mais dont le produit est imputable à l'exercice N
 Exemple : facture de solde émise juste après la clôture
- Charges à Payer (#4386 et #4686) : bulletin de versement non éditée mais dont la charge est imputable à l'exercice N. Le compte #4386 permet de comptabiliser la charge cotisation part Junior et le compte #4686 le charge des honoraires.
- Charges constatées d'avance (#486) : charge comptabilisée sur l'exercice N mais imputable à N+1 Exemple : polos du mandat entrant
- Produits constatés d'avance (#487) : produit comptabilisé sur l'exercice N mais imputable à N+1
 Exemple : facture d'acompte émise juste avant la clôture



Extournes et A-Nouveaux

- Les extournes permettent de terminer les cut-off. Elles doivent être passées au premier jour du nouvel exercice. Il suffit d'inverser débit et crédit de l'écriture de cut-off.
- Les A-Nouveaux permettent de reporter les soldes du bilan sur la nouvelle année.
- Indispensable pour pouvoir avoir une vue globale, complète et pertinente de votre structure via votre comptabilité.
- Pour les obtenir, n'hésitez pas à demander de l'aide à votre Expert-Comptable.
- NB: les A-Nouveaux sont <u>quasiment</u> toujours passés automatiquement par le logiciel via l'option « clôture ».



Tableaux de suivi

Budget

Comprendre comment est pilotée la stratégie de la Junior

Voir comment la Junior fait son budget.

Quelle est sa politique de gestion des coûts?

Savoir si le budget est un outil pour la décision

Voir la place du pôle Trésorerie dans la gestion de la Junior



Budget

Notions fondamentales

Charges fixes

Compressibles

Charges indépendantes de l'activité de la Junior et qui ne sont pas nécessaires à son fonctionnement

Teambuildings, CR, CN...

Incompressibles

Charges indépendantes de l'activité de la Junior et qui sont nécessaires à son fonctionnement

Cotisation CNJE, Expert-Comptable... Charges variables

Charges qui dépendent directement de l'activité de la Junior et qui peuvent être calculées à partir du Chiffre d'Affaires

Cotisations URSSAF, rétributions des intervenants...

Il est important de séparer ces trois types de charges dans le budget pour pouvoir l'ajuster plus facilement



Budget Ratios

Seuil de rentabilité

Permet de connaitre le Chiffre d'Affaires minimum à réaliser pour couvrir les charges fixes

$$SR = \frac{CFI}{Taux \ de \ marge \ net}$$

Ratio solidité financière

Permet de connaitre la solidité financière de la Junior, et donc de savoir si les fonds propres ont besoin d'être renforcés

$$RSF = \frac{Fonds\ Propres}{CFI}$$



Budget

Construction : un budget adapté aux besoins des pôles et à la stratégie de la junior

Connaitre sa structure

Charges fixes incompressibles



Liasses fiscales, comptabilité, anciens, budget N-1 ...







Santé financière

Activité commerciale

Charges fixes inc.

Définir son cadre

Charges (hors compressibles)

Produits (hors refacturations)



Bureau

Activité commerciale, stratégie, solidité financière ...











Marge (études)

Impliquer et prioriser

Budget réfléchi



Bureau + CA

Template dépenses par pôle, plan d'actions (colonne budget)









Trier selon le PA







Budget Suivi

1 Le réalisé dans le

Le réalisé dans le budget doit être rempli régulièrement (selon le niveau d'activité, mensuel au minimum).

2

Le réalisé ne doit jamais dépasser les hypothèses.

3

Lorsque que plus rien n'est prévu dans un poste de dépense/produit, le réalisé doit être égal au prévisionnel.



BudgetActualisation

Les hypothèses doivent **régulièrement** être mises à jour (selon le niveau d'activité, bimensuel au minimum).

4

L'actualisation budgétaire est la dernière actualisation de l'année pour réaliser le résultat prévu.

Lorsque que plus rien n'est prévu dans un poste de dépense/produit, le réalisé doit être égal au prévisionnel.

3

Les actualisations doivent être votées en CA.



Tableaux de suivi

- Au minimum : TVA, BV, DADS/DAS2 (qui peut être couplé au tableau des BV) et créances.
- Les tableaux doivent être automatisés, complets et conformes.
- Attention aux tableaux trop compliqués ou inutiles qui feraient perdre du temps à la Junior.
- La passation doit être faite sur les tableaux de suivi pour s'assurer de leur bonne utilisation et de leur mise à jour régulière (notamment les changements de taux).
- Attention aux erreurs de formules!
- NB : si la Junior ne possède pas de tableaux de suivi ou que ceux-ci sont inutilisables, conseillez-lui d'utiliser le TS centralisé CNJE disponible sur Kiwi Formation dans le dossier Outils Trésorerie.



Processus Sociaux et Fiscaux



Processus Sociaux

Bulletins de Versement

Objectifs:

Comprendre le processus de rétribution des intervenants et vérifier la conformité des BV émis

A contrôler : BV type et outils utilisés Intervenants Saisie en comptabilité

Elaboration des BV Contrôle et validation des BV

Remise des BV aux intervenants Comptabilisation et Archivage



Processus Sociaux et Fiscaux

Déclaratifs

Objectifs : poréhender l'élaboration de

Appréhender l'élaboration des déclaratifs et vérifier le niveau de contrôle

A contrôler:

Tableau de suivi à jour Conformité et date d'envoi des documents Points de contrôle

Elaboration des déclaratifs avec le TS Contrôle et validation avec la comptabilité

Envoi et paiement du déclaratif Comptabilisation et Archivage



Bulletins de versement

Mentions légales

- Nom de la Junior
- Coordonnées de la Junior
- Numéro de SIRET
- Code APE
- Numéro URSSAF (NB : il n'est plus obligatoire sur les documents d'étude mais doit être conservé sur les BV)
- Nom de l'étudiant
- Adresse fiscale de l'étudiant
- Numéro de sécurité sociale
- Référence étude réalisée
- Référence du RM ou dernier avenant au RM

Ces mentions ne sont pas à connaitre par cœur et sont rappelées dans la grille d'audit.

- Total des retenues (étudiant et Junior)
- Rétribution nette à payer
- Rétribution nette imposable
- Mode et référence de règlement
- Nombre de JEH
- Rétribution brute
- Base URSSAF
- Assiette de cotisations (Nb JEH x Base URSSAF)
- Détail des retenues
- Lien vers le site du service public et le fait que le BV constitue des honoraires et non un salaire à déclarer en BNC

Le passage au BV simplifié est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018.



URSSAF - bases

C'est l'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales

Chargée de recouvrer les ressources de la Sécurité Sociale (cotisations Juniors et étudiantes, CSG, CRDS, taxes diverses, assurance chômage, AGS...)

- Immatriculation et gestion des cotisants
- Encaissement des cotisations et contributions
- Contrôle
- Contentieux

JEH

Fixé par le CNJE Entre 80 et 450 € HT Indivisible

SMIC horaire

11,27€ en 2023 10,57€ en 2022

Base URSSAF

4 fois le SMIC horaire 45,08€ en 2023 42,28€ en 2022

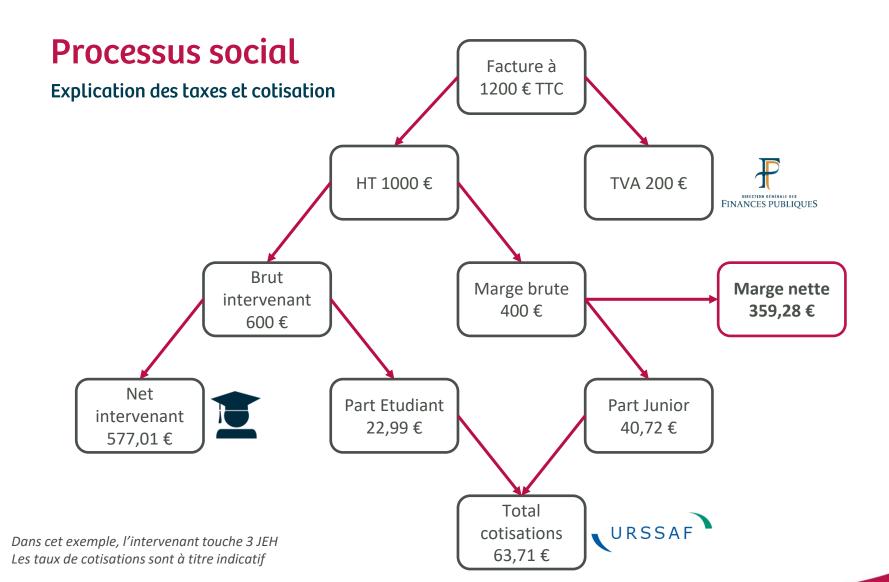
Assiette de cotisation

Nombre de JEH *
Base URSSAF

Rétribution maximale brute

300 € par JEH facturé au client 75% du SMIC annuel soit en 2022 : 14427€







Bordereau Récapitulatif de Cotisation



Définition

Le Bordereau Récapitulatif des Cotisations est un déclaratif qui permet de **déclarer et payer les** charges sociales auprès de l'URSSAF.







Pour voir si la Junior a déclarée à temps, referez-vous à l'historique des déclarations sur le site des *URSSAF* ou apparait la date d'exigibilité du

déclaratif période par période.

ouvré suivant.

NB: il est possible que la date d'exigibilité varie aux alentours du 15 ou 5 du mois. Si le jour tombe le week-end ou un jour férié, la date d'exigibilité sera reportée au jour

FREQUENCE

Mensuelle

OÙ?

Sur le site de l'URSSAF

QUAND?

Avant le 15 à 12h du mois suivant la période concernée



Bordereau Récapitulatif de Cotisation : les effectifs

Effectif au dernier jour de la période :

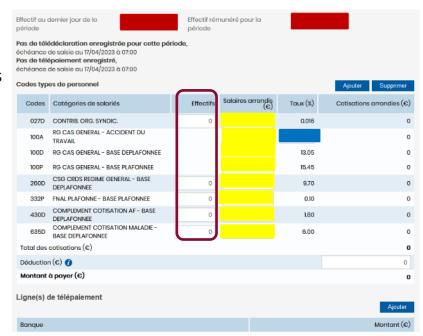
- Si vous n'avez pas d'intervenant à déclarer, il doit être nul;
- Si vous déclarez au moins un intervenant, il doit être à 1 depuis le 1^{er} avril 2019.

Effectif rétribué pour la période :

Nombre d'intervenants **différents** ayant reçu au moins un BV au cours de la période.

Subtilité pour l'effectif rétribué :

Un intervenant ayant touché plusieurs BV sur la même période ne compte que pour 1.

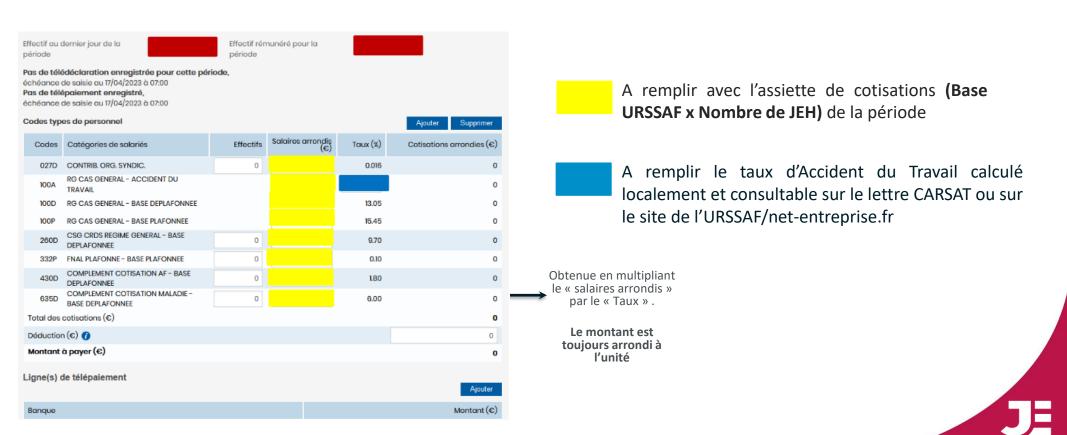




La colonne « Effectifs » est à laisser à 0 !



Bordereau Récapitulatif de Cotisation : remplissage du déclaratif



Taux particuliers

- Le Versement Transport : Attention, si l'effectif moyen renseigné est strictement supérieur à 11, la Junior sera assujettie au Versement Transport alors qu'elle n'est pas concernée.
- Le taux d'accident du travail varie d'une Junior à l'autre. Il est possible de le vérifier sur la lettre Carsat, reçue en début d'année, sur le compte URSSAF de la Junior dans « Historique des taux AT » ou encore sur net-entreprises.fr dans « Compte AT/MP ».
- Le taux d'Assurance Maladie part étudiant est différent en Alsace en Moselle : il est de 1,3 %, contre 0,0 % dans le reste de la France. **Une ligne supplémentaire dans le BRC est ajoutée pour les 1,3 %.**
- Les Juniors ne sont plus assujetties au FNAL supplémentaire, elles doivent donc indiquer un taux de 0,1% pour le FNAL. Attention, si l'effectif moyen renseigné est strictement supérieur à 50, la Junior sera assujettie au FNAL supplémentaire alors qu'elle n'est pas concernée.

Effectif moyen = Moyenne des effectifs du premier/dernier jour de la période présent sur les BRC

Ces effectifs concernent les salariés. Les intervenants n'entrent pas de ce calcul de l'effectif.



Tableau récapitulatif : fonctionnement

- Récapitule toutes les cotisations de l'année civile
- Sert pour régulariser, si besoin, en fin d'année
- A renvoyer aux URSSAF, accompagné du paiement le cas échéant, avant le 31 janvier
- Se présente comme un BRC mais concerne une période plus étendue

Effectif moyen = 0

Effectif global = nombre de RM (ou avenant au RM) en cours au 31 décembre

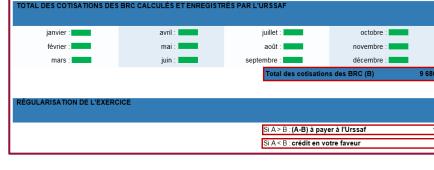
Partie A (cotisation) : remplissage comme le BRC, avec tous les BV émis sur l'année civile

Partie B (report des BRC déclarés) : remplir ce qui a effectivement été déclaré, pas ce qui aurait dû être déclaré



Tableau récapitulatif : remplissage

Codes types de personnel			
Les lignes de codes et catégories de salariés indiquées ont été constituées à partir des informations reçues par l'Urssaf lors de l'exercice correspondant au tableau récapitulatif. Il vous appartient de les compléter et d'indiquer les bases associées.			
Effectif moyen de l'entreprise tous établissements confondus à la fin de l'exercice : Effectif global de l'entreprise tous établissements confondus à la fin de l'exercice :			
COD	ES ET CATÉGORIES DE SALARIÉS	SALAIRES TAU ARRONDIS	X % COTISATIONS ARRONDIES
027D	CONTRIB. ORG. SYNDIC.	0	.016 2
100A	RG CAS GENERAL - ACCIDENT DU TRAVAIL		139
100D	RG CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE	1	3.05 2 021
100P	RG CAS GENERAL - BASE PLAFONNEE	1	5.45 2 393
260D	CSG CRDS REGIME GENERAL - BASE DEPLAFONNEE		9.70 1 502
332P	FNAL PLAFONNE - BASE PLAFONNEE		0.10 15
430D	COMPLEMENT COTISATION AF - BASE DEPLAFONNEE		1.80 279
772D	CONTRIBUTIONS ASSURANCE CHOMAGE - BASE DEPLAFONNEE		4.05 2 321
937D	COTISATIONS AGS CAS GENERAL - BASE DEPLAFONNEE		0.15 86
635D	COMPLEMENT COTISATION MALADIE - BASE DEPLAFONNEE		6.00 929
		Total des cotisations (A)	9 687



A remplir avec l'assiette de cotisations (Base URSSAF x Nombre de JEH) annuelle

A remplir avec la **somme des rétributions brutes émises** annuelle pour 2022 (effectuée avant le 1^{er} mars 2023 pour le TR 2023)

A remplir le taux d'Accident du Travail de l'année civile

Effectif moyen: correspond au nombre de salariés présent en moyenne au dernier jour de chaque BRC.

Donc mettre 0

Effectif global: correspond au nombre de RM ou avenant au RM en cours au 31/12



En cas de changement de taux en cours d'année, il faudra diviser le TR en deux parties.



DADS

- DADS comme Déclaration Annuelle de Données Sociales
- Permet de déclarer plusieurs informations sur les intervenants rétribués sur l'année civile N-1
- A envoyer au centre CARSAT régional avant le 31 janvier grâce à la plateforme net-entreprises.fr
- A remplir en ligne sur net-entreprise en suivant le tutoriel réalisé par la CNJE sur Kiwi Légal
- Du fait des changements réguliers, il est fortement <u>déconseillé de garder un tutoriel téléchargé</u>, au risque de l'utiliser l'année suivante alors qu'il est devenu obsolète!

Pour chaque étudiant, il faudra déclarer

- Informations de base
- Nombre de JEH
- Assiette arrondie
- Brut



TVA - Rappels

- Il s'agit d'un impôt indirect sur la consommation.
- TVA déductible = TVA payée sur les achats → Date d'émission
- TVA collectée encaissée = TVA reçue lors des ventes → Date de paiement
- Pour la Junior, la TVA n'est qu'un flux de trésorerie et n'a donc aucun impact sur ses charges et ses produits. C'est pourquoi un budget est toujours en HT
- Trimestriel ou mensuel, à déclarer avant le 24 pour la période écoulée. La périodicité est choisie par la Junior.
- On facture toujours au taux en vigueur à la date de facturation.

NB: il est possible que la date d'exigibilité varie aux alentours du 24 du mois. Si le 24 tombe le week-end ou un jour férié, la date d'exigibilité sera reportée au jour ouvré suivant.

Pour voir si la Junior a déclarée à temps, référez-vous à l'historique des déclarations sur le site *impots.gouv* ou apparait la date d'exigibilité du déclaratif période par période.



TVA non déductible



Produits postaux



Certaines assurances



Alcool



Hébergements : nuitées



Billets de train, bus, transport



Billets d'avion sauf taxe aéroport

La TVA est déductible sur les cadeaux ne dépassant pas 73 € TTC/personne/an

L'essence n'est pas déductible à 100%. Un barème est présent sur kiwi légal.



Cas particuliers

Subventions

Subvention commerciale TVA à 20% (émission d'une facture

Subvention non commerciale Pas de TVA

Repas*

Dans l'intérêt de la Junior TVA déductible

Autres repas
TVA non déductible

Tickets de transport

Ticket de péage TVA déductible si rempli au dos

Tout autre type de ticket

TVA non déductible

S'il s'agit d'une prestation, la TVA est déductible (location d'un car par exemple)

*Pour les repas en dessous de 150€ TTC, une note du restaurant avec le détail du repas et la TVA est suffisante. La junior devra mettre à la main ses informations. Au-delà de 150€ TTC, il fau<u>dra une facture.</u>



TVA intra et extracommunautaire

Dans le cas d'une vente à un client

Client UE assujetti à la TVA

- Facturation en HT
- Numéro de TVA intra du client sur la facture
- A déclarer dans la case 5 (Autres opérations non imposables)
- Le client autoliquide la TVA
- DES à faire dans les 10 jours ouvrables suivant l'exigibilité de la TVA dans le pays du client

Client UE non assujetti à la TVA

- Facturation de la TVA
- Déclaration de la base HT de manière classique à la ligne 01

Client hors UE

- Facturation en HT
- A déclarer dans la case 5 (Autres opérations non imposables)

L'Angleterre est maintenant considérée comme un pays tiers, à voir dans Kiwi Légal!

Des règles spécifiques sont applicables pour les DOM-TOM à retrouver sur Kiwi Légal



TVA intra et extracommunautaire

Dans le cas d'un achat à un prestataire

Prestataire en UE

- Transmettre votre numéro de TVA intracommunautaire.
 Celui-ci doit figurer sur la facture transmise.
- Facturation en HT
- Vous devez autoliquider la TVA.
- Montant HT ligne 2A si prestation de service ou ligne 03 si achats de biens

- Numéro de TVA intracommunautaire non transmis
- Facturation faisant apparaître TVA du pays émetteur
- Vous devez considérer le TTC comme la charge totale (pas de déduction de TVA possible)

Prestataire hors UE

- Facturation en HT
- Pas de TVA
- En cas de frais de douane, il faut déclarer la TVA de la facture du transitaire français



Ressource utile: https://www.legifiscal.fr/tva/tva-internationale/imposition-biens-services/operations-internationales-tableaux-de-synthese.html

DAS2

La Déclaration Annuelle des Salaires 2 constate que les Juniors versent des honoraires et non des salaires.

Etudiants

Inscrire tous les étudiants rétribués plus de **1 200 €** <u>net</u> sur l'année civile.

<u>Profession</u>: étudiant chargé

d'étude

Nature: « H »

Autres honoraires

Faire figurer tous les autres honoraires qui dépassent 1 200 € TTC.

Exemples:

- Expert-Comptable
- AFAQ, avocat, etc.

Déclaration sur <u>l'année civile N-1</u>. A envoyer au <u>même moment que la DADS</u>, avant le 31 janvier N (possibilité de l'envoyer par papier dans les 3 à 4 mois après la clôture comptable, mais fortement déconseillé)



Impôt sur les Sociétés sur les exercices entamés en 2020

Les Juniors sont soumises à l'IS à 15% à condition d'avoir un CA < 7 630 000 € sur 12 mois.

Si résultat fiscal < 42 500 €, alors : taux de 15%.

Deadline : 4 mois et demi pour les exercices clôturés au 31/12 et 3 mois et demi sinon

Exception : Pour les exercices clôtures au 31/12, il y a une tolérance de retard jusqu'au 31 juin 2021 !

Si résultat fiscal > 42 500 €, alors :

- Taux de 15% sur 42 500 €
- Taux de 26,5% sur le surplus pour les exercices ouverts en 2021.
- -Taux de 25% sur le surplus pour les exercices ouverts en 2022.

Les déficits sont reportables les années suivantes!

Base de calcul : Résultat fiscal N-1.

Il est donc vivement recommandé que **l'Expert-Comptable remplisse ce déclaratif** ou vous donne un bordereau prérempli.



Contribution Economique Territoriale

CFE Cotisation Foncière des Entreprises

- A payer avant le 15 décembre
- Cotisation sur la valeur des locaux de la Junior
- Demande de dégrèvement possible mais pas toujours acceptée
- L'avis n'est plus envoyé par courrier, il faut le récupérer directement sur le compte fiscal

CVAE Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

- Rien à déclarer si CA < 152 500 €
- Déclaration si CA > 152 500 €
- Paiement si CA > 500 000 €



Processus sociaux et fiscaux

Contrôler les déclaratifs avec la comptabilité

TR et BRC

Total des cotisations : cumul au crédit du compte 431 sur la période

Base brute : cumul au débit du compte 6226 sur la période

TVA

Déductible : solde du compte 44566 sur la période

Collectée : **seulement si utilisation d'un compte de TVA facturée**, solde du compte 4457* sur la période

*Le compte 4457 est remplacé par le 44577 TVA collectée encaissée

Le double contrôle est **indispensable** en trésorerie. Pour chaque déclaratif, il faut au minimum deux acteurs et deux sources différentes.

La comptabilité est un très bon moyen de vérifier les déclaratifs si elle est bien tenue.



Processus Vente et Achat



Processus Ventes

Facturation

Objectifs : Vérifier la conformité des factures et analyser la politique de la Junior concernant le paiement client A contrôler :
Outils utilisés
Conformité des documents
Incrémentation
Procédure de suivi et relance

Elaboration des factures

Contrôle et validation

Suivi du paiement



Processus Ventes

Mentions légales

- Nom de la Junior
- Coordonnées de la Junior
- Numéro de SIRET
- Code APE
- Numéro de TVA intracommunautaire
- Coordonnées bancaires
- Nom du client
- Adresse du client
- Référence étude réalisée

- Prix HT
- Détail TVA
- Prix TTC
- Date limite de paiement (échéance)
- Pénalités de retard
- Association loi 1901 affiliée à la CNJE
- Séparation des frais des prestations de services
- Mention « TVA sur les encaissements »

Ces mentions ne sont pas à connaître par cœur et sont rappelées dans la grille.



Processus Ventes

Créances client

Suivi **optimisé** mettant en avant la date de la créance

Processus de relance faisant apparaitre des deadlines, des acteurs et des moyens Utilisation de la **balance âgée** dans le cadre du suivi
des créances

Savoir **expliquer** l'origine de chaque créance

Attention! Seules les relances papier ont une valeur juridique.

Le processus de relance client doit contenir une étape « Contacter la CNJE » via KiwiX.



Factures reçues

Objectifs : Vérifier la conformité des factures et limiter les dettes de la Junior À contrôler :
Factures et incrémentation
Visa de paiement et de comptabilisation
Suivi des dettes

Réception des factures

Contrôle et validation

Paiement



Notes de frais

Objectifs : Vérifier la conformité des notes de frais émises par la Junior A contrôler :
Notes de frais
Justificatifs
Paiement au demandeur et surveillance

Emission des notes de frais

Contrôle et validation

Paiement

Comptabilisation et Archivage



Notes de Frais



Les motifs des notes de frais doivent toujours être **détaillés.**



Les justificatifs doivent être **conformes** (pas de ticket de caisse, factures au nom de la Junior seulement).



Une procédure doit exister si le demandeur est le payeur (généralement trésorier et président).

Dans le cadre des remboursements des déplacements en train, le justificatif nécessaire est le justificatif de voyage SNCF (e-billet ou billet papier). Une confirmation d'achat est insuffisante.



Notes de frais kilométriques

Motif de déplacement explicite et détaillé

Photocopie de la carte grise au nom du foyer fiscal (chevaux fiscaux). Si le foyer fiscal est différent, il faudra une attestation d'entretien du véhicule.

Justificatif du nombre de kilomètres (Mappy ou ViaMichelin)

Montant indemnité kilométrique *

L'ensemble des ces éléments doit apparaître sur la note de frais.

* le montant doit être voté en Conseil d'Administration et inscrit dans le Règlement Intérieur



Notes de frais de train

Justificatif d'achat non valable

Justificatif délivré 48h après le trajet effectué valable : récapitulatif de voyage



Conclusion



En amont:



Lire les pré-grilles avant l'Audit

Ceci afin d'appréhender au mieux la structure que vous auditez. N'hésitez pas à écrire vos questions et à les poser lors de la présentation générale.



Contacter les parties prenantes

- Autres auditeurs et Junior. Assurez-vous d'avoir contacté la personne qui doit vous accueillir.
- Parrain ou pôle Audit de la CNJE pour le call de brief



Se renseigner sur la Junior

Site internet, page Facebook ...



Lire attentivement le Cahier des Charges ou Plan de Développement

Vous devrez de toute façon remplir la levée ou non des différents points le composant dans la partie conclusion, cela sera plus simple si vous les avez en tête dès le début.



Pendant:



Utiliser Kiwi, la permanence du pôle Audit et les autres auditeurs sur place

En cas de doute, n'hésitez pas à faire appel à ces trois aides précieuses. Il vaut mieux demander plutôt que de dire des bêtises, vous êtes la voix de la CNJE!



Prendre du temps sur les preuves et les documents de la Junior

C'est là que vous pouvez apporter vos plus précieux conseils. Pensez à bien les traduire dans la grille.



Gérer son temps

Il est bien de s'attarder sur les points de difficultés de la Junior mais il faut savoir gérer son temps afin que l'Audit ne dure pas jusqu'au bout de la nuit. Si toutefois vous prenez trop de retard, n'hésitez pas à appeler le pôle Audit afin que celui-ci puisse vous aider à ne pas louper votre train.



Toujours prendre en compte l'environnement de la Junior pour la conseiller

Il est important de vous attarder sur le contexte de la Junior afin de pouvoir la conseiller le plus justement possible.



Pendant:



Penser aux autres auditeurs pour vérifier une information

En cas de doute sur une information, il est toujours possible de vérifier les dires de la Junior sur l'autre partie de l'Audit.



Encourager la Junior à prendre des notes

Afin que le mandat entrant puisse appliquer les recommandations le plus rapidement possible.



Etre transparent et humble

Veillez à avoir une attitude propice à la collaboration avec la Junior.



Faire preuve d'ouverture d'esprit

Sachez laisser votre modèle à la maison et adaptez-vous.



Après:



Relire et valider votre grille

Vous bénéficiez de 24h pour valider votre grille, envoyer un mail à la Junior en cas de modifications importantes.



En cas de grosse anomalie, le signaler au pôle Audit

Si vous avez détecté une grosse anomalie que vous n'avez pu noter dans la grille, signalez le au pôle Audit par un mail ou un appel à la permanence.



Documents annexes à consulter sur Kiwi Documents :

- Guide GAEL 2.2 Réussir son Audit-Conseil
- Norme Junior-Entreprise / Junior-Initiative
- · Book des écritures comptables
- E-Learning

Rendez-vous les 24 et 25 juin 2023 pour la dernière étape!

